



MASTER MANAGEMENT DU DEVELOPPEMENT **Mention Action humanitaire et sociale**

FICHE METIER : MEDIATEUR SOCIAL

- **Résumé**

Le terme « médiation » vient du latin *mediare* qui signifie interposer.

Le médiateur n'a pas pour fonction de définir un gagnant et un perdant, comme peut le faire le juge ou l'arbitre, mais de s'interposer afin de renouer les fils pour que les parties en présence retrouvent la maîtrise de « leur » conflit et tentent elles-mêmes d'y apporter une solution.

Cette définition trouve son application dans de nombreux domaines : justice, école, entreprise et surtout dans le domaine de la famille.

La médiation familiale est apparue pour essayer de trouver des solutions aux situations familiales conflictuelles nées du changement de visage des familles françaises : divorces, familles recomposées, unions libres...

- **Description**

Le médiateur familial reçoit les personnes lors d'entretiens qui sont confidentiels.

Pendant le temps que dure cet entretien, il essaye de créer un espace de dialogue.

Chaque séance dure entre 1 à 2 heures. Il est parfois nécessaire d'en organiser 6 à 8 pour trouver une solution aux problèmes des familles. La médiation est une procédure payante la plupart du temps, et les prix, très variables, peuvent dépendre des revenus des personnes.

Le médiateur reçoit dans un bureau et travaille assis. Il peut également être amené à passer des coups de téléphone pour contacter les gens, voir faire des entretiens téléphoniques lorsque l'un des protagonistes habite loin.

Il doit posséder des qualités d'écoute. Être tolérant afin de ne pas avoir d'a priori quelle que soit la situation et être capable de prendre de la distance pour mieux analyser la situation. Il doit rester neutre et ne pas s'impliquer émotionnellement. Il doit faire preuve de responsabilité pour ne pas laisser décider n'importe quoi.

Aujourd'hui, les médiateurs sont surtout présents dans le milieu associatif.

Les employeurs potentiels d'un médiateur peuvent aussi être des caisses d'allocations familiales, des mairies, des services administratifs etc.

- **Fonction**

- Evaluer les besoins des personnes et de discerner l'opportunité d'une médiation familiale ou de réorienter vers un autre professionnel.
- Mettre en œuvre le processus de médiation familiale
- Conduire un entretien de médiation familiale

- Intégrer dans le processus de médiation l'ensemble des paramètres psychologiques, juridiques et sociaux de la famille
 - Développer le réseau de partenariat nécessaire à la mise en place de la médiation familiale.
- **Salaire**
Le salaire est variable selon la structure dans laquelle le médiateur travaille et selon sa charge de travail.
 - **Evolution**
Le médiateur peut devenir formateur de médiateur, travailler dans l'ingénierie de formation, passer un concours administratif de catégorie A, etc.
 - **Etudes**
A l'heure actuelle, il n'existe pas de diplôme mais seulement une attestation de médiateur familial. La formation est assurée par des organismes privés et quelques universités, exclusivement dans le cadre de la formation continue.
Dans tous les cas, il faut avoir des compétences et des acquis dans le domaine social. C'est une fonction vers laquelle on évolue et non pas un métier qu'on décide de faire à la sortie du bac.
Les différentes associations de médiation familiale travaillent sur le projet d'un Certificat d'aptitude à la fonction de médiateur familial (CAFMEFA) qui allierait psychologie, social et enseignements juridiques pendant une durée de 400 heures environ.